

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Guadeloupe

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Guadeloupe

Trois questions à **Nadine Montbrun**, directrice territorial handicap du FIPHFP en Guadeloupe



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

L'impact de la loi du 11 février 2005 a été mesuré sur ces 20 dernières années. La progression du taux d'emploi reste relative au regard de la situation des personnes en situation de handicap bien que certains employeurs se soient véritablement engagés dans leur politique handicap. 20 ans après la loi, force est de constater que des efforts restent à produire pour répondre à l'obligation de la loi.

Les employeurs publics de Guadeloupe ont à faire face à de nombreux défis tels que le vieillissement de la population active, les limites en termes de mobilité, le taux de chômage particulièrement marqué. En 2025, toutefois, plusieurs employeurs publics se sont distingués en mettant en œuvre de nombreuses initiatives pour faciliter l'insertion de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et également mieux accompagner les agents qui au cours de leur vie professionnelle ont eu à vivre une altération de leur état de santé conduisant à une situation de handicap.

Toutefois, l'action structurante du FIPHFP en Guadeloupe s'est concrétisée au travers de :

- ▶ La mise en œuvre d'un accompagnement global des employeurs publics par le FIPHFP :
 - Conseil dans la structuration de leur politique handicap,
 - Professionnalisation du personnel RH,
 - Mise à disposition d'une offre de service permettant d'analyser les situations et d'identifier les solutions de handicap,
 - Financement des mesures de compensation de handicap,
 - Mise à disposition d'outils de sensibilisation en vue de développer une culture de la compensation du handicap.
- ▶ Le développement de partenariat avec le Service public de l'Emploi, le Centre de gestion, l'Agefiph, les services de l'Etat, le CNFPT.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

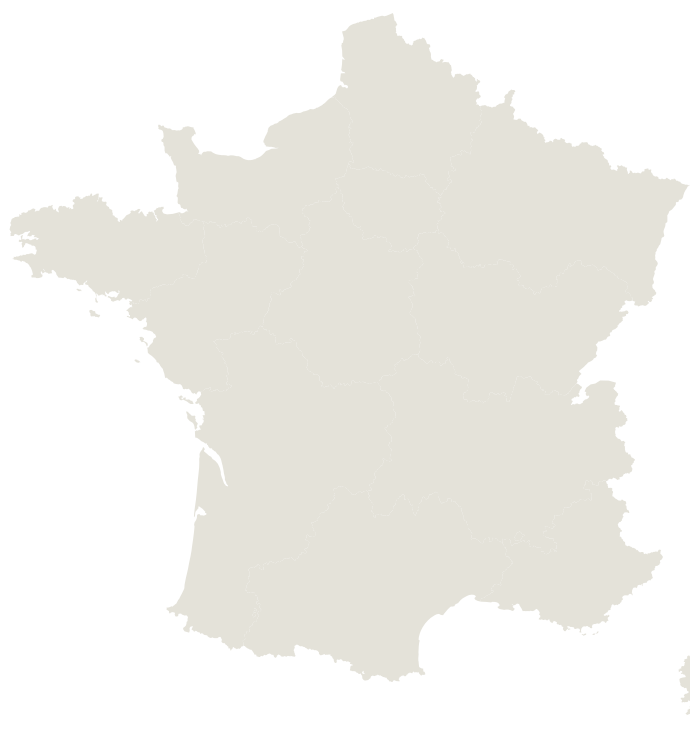
Nous avons pu initier une dynamique de synergie au travers d'une instance collaborative qui s'est réunie en juin 2025 auprès des différents acteurs et partenaires avec la présence marquée du sous-préfet handicap qui œuvre fortement aux côtés du FIPHFP. Nous avons pu mettre en œuvre des actions de sensibilisation des acteurs, concrétiser des partenariats avec les acteurs du service public local en y associant des employeurs publics.

Dans la continuité de l'action d'information des demandeurs d'emploi en situation de handicap à travers les partenariats du FIPHFP avec France Travail Guadeloupe initiée en 2024, plusieurs employeurs publics en 2025 ont pu bénéficier de l'accompagnement du FIPHFP et des acteurs handicap. Plus d'une vingtaine de contrats d'apprentissage a ainsi pu être concrétisée au sein de 3 établissements. Cette action illustre comment le FIPHFP parvient à mettre toutes ses forces en synergie pour développer l'accès à l'emploi et le développement des compétences des personnes en situation de handicap.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

Le FIPHFP par sa proximité, ses accompagnements au service des employeurs sur le territoire, a su démontrer l'importance d'œuvrer ensemble avec les partenaires et acteurs du handicap. Le Tour de France des 20 ans du FIPHFP a été une réussite avec un nombre important d'employeurs candidats et qui ont mis en avant leurs actions innovantes réalisées. La forte participation à cette manifestation démontre une émulation grandissante des employeurs sur cette thématique.





Sommaire

Actualités 2025
dans la Guadeloupe

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Guadeloupe

.....page 12

Actualités 2025

Une année 2025 riche en temps forts en Guadeloupe

Une forte dynamique de conventionnement avec les employeurs publics guadeloupéens

Plusieurs conventions de partenariat ont été finalisées et engagées en 2025 notamment auprès de collectivités locales, de l'Université des Antilles et du Centre de gestion de la Guadeloupe. Cet engagement traduit une volonté désormais construite d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la Fonction publique en Guadeloupe.

Retour sur l'étape guadeloupéenne du Tour de France des 20 ans du FIPHFP

L'étape en Guadeloupe du Tour de France des 20 ans du FIPHFP s'est tenue, jeudi 3 juillet, au Mémorial ACTe de Pointe-à-Pitre. Cette séquence a été marquée par une table ronde inspirante réunissant employeurs publics, professionnels du handicap et partenaires institutionnels, mettant en lumière la richesse des expériences locales et l'engagement des acteurs en faveur de l'inclusion dans la Fonction publique. Les échanges se sont articulés autour de quatre leviers fondamentaux.

Concernant le recrutement, Marie Custos a souligné le rôle central de l'apprentissage, soutenu par le FIPHFP. Marie-Pierre Troplent, secrétaire générale du Parc national de la Guadeloupe, a illustré une reconversion interne réussie grâce à un accompagnement RH de proximité pour aborder le maintien dans l'emploi.



Tables rondes du Tour de France des 20 ans du FIPHFP, le jeudi 3 juillet 2025, au Mémorial ACTe de Pointe-à-Pitre

Enfin, sur l'accessibilité, Christine Halley, directrice des achats au CHU, Jean-Claude Thibault, directeur général du CDG de Guadeloupe, et Arnaud Duranton, sous-préfet en charge de la cohésion sociale, ont insisté sur le travail transversal, la culture commune de la compensation du handicap et les spécificités territoriales de la Guadeloupe.

Pour Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap du FIPHFP pour les Antilles-Guyane, « la mobilisation est bien là, les moyens existent, et les exemples présentés aujourd'hui démontrent que l'inclusion est non seulement possible, mais bénéfique pour tous ».

Cette étape a également été l'occasion de remettre les Trophées Emploi public et Handicap à des employeurs guadeloupéens ayant mis en œuvre des initiatives innovantes et répliquables. Parmi les lauréats figurent :

- ▶ Le **Conseil départemental de Guadeloupe** - catégorie Recrutement / Apprentissage - pour un job dating inclusif dédié à l'insertion durable,
- ▶ Le **Parc national de la Guadeloupe** - catégorie Maintien dans l'emploi / Parcours professionnel - pour ses actions d'accompagnement personnalisées,
- ▶ La **Communauté d'Agglomération Cap Excellence** - catégorie Communication et sensibilisation - pour ses campagnes innovantes,
- ▶ Le **CHU de la Guadeloupe** - catégorie Accessibilité - pour l'intégration de critères d'accessibilité dans son déménagement,
- ▶ La **Direction régionale des douanes** - coup de cœur du public - pour son engagement fort en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.



Visionnez le film best of du Tour de France en Guadeloupe

Une journée d'animation territoriale autour du retour en emploi après un arrêt long



Journée d'animation territoriale autour du retour en emploi après un arrêt long

Le 23 septembre 2025, le FIPHFP Antilles-Guyane a organisé, à l'INRAE à Petit-Bourg, une journée d'animation territoriale autour du retour en emploi après un arrêt long. Cette rencontre a permis de sensibiliser les employeurs publics à un enjeu crucial : comment sécuriser le retour d'un agent après un arrêt de longue durée ?

Ces axes abordés se sont concentrés sur les enjeux et cadres légaux de la reprise, les modalités de maintien du lien durant l'arrêt et la préparation du retour au poste. Des rencontres similaires ont été organisées en Martinique et en Guyane, illustrant une démarche territoriale coordonnée au service de l'accompagnement des agents.



En savoir plus sur la journée d'animation territoriale autour du retour en emploi après un arrêt long.



Une instance de synergie pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

À la suite de l'événement des 20 ans de la loi du 11 février 2005, une prise de conscience collective s'est renforcée autour de l'urgence d'agir en Guadeloupe et de compléter la dynamique mise en œuvre par les employeurs engagés. Dans cette optique, une rencontre s'est tenue le 24 septembre 2025 à la Préfecture de Guadeloupe.

Le Sous-Préfet Arnaud Duranthon a ainsi rappelé que le handicap est un véritable enjeu de santé au travail, de maintien dans l'emploi, mais aussi de justice sociale dans l'accès à la Fonction publique. Dans cet esprit, le FIPHFP, le Handi-Pacte Antilles-Guyane, le Centre de gestion, le CNFPT, France Travail et l'ensemble des partenaires ont exprimé leur détermination à faire émerger une stratégie cohérente, mutualisée et opérationnelle.

- ▶ La situation actuelle en Guadeloupe impose une mobilisation forte,
- ▶ Le taux d'emploi est nettement inférieur à la moyenne nationale,

- ▶ Le vieillissement de la population active conjugué à une forte progression des situations de santé au travail, génère une pression croissante sur les organisations.

Dans de nombreux cas, les situations nécessitant des adaptations de poste ne sont pas identifiées, faute de référents formés, de sensibilisation des équipes, ou d'organisation structurée.

Or, des outils existent : financements du FIPHFP, dispositifs d'accompagnement, formations, viviers de candidats, bonnes pratiques éprouvées ailleurs. Cette instance a permis d'amorcer un alignement inédit entre l'État, les employeurs publics, les opérateurs et les réseaux de terrain.

Une collaboration renforcée entre FIPHFP, Cap emploi et employeurs publics

Le FIPHFP en Guadeloupe a renforcé sa collaboration avec Cap emploi et les employeurs publics pour mieux anticiper les situations complexes et faciliter l'accès aux dispositifs d'aide.



Journée Rencontre Cap Emploi
en Guadeloupe du jeudi 24 avril

Ces actions conjointes ont permis d'améliorer la connaissance des outils du FIPHFP et de favoriser les échanges entre les trois versants de la Fonction publique. Les rencontres organisées avec Cap emploi ont réuni employeurs et acteurs de l'insertion pour partager les bonnes pratiques en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, créant ainsi une dynamique territoriale durable au service de l'inclusion professionnelle.

Cette politique de proximité s'est également appuyée sur une collaboration étroite avec Pôle emploi, les missions locales et les organismes d'accompagnement médico-social présents sur le territoire.

Cette collaboration s'est notamment incarnée dans une rencontre organisée, jeudi 24 avril, entre Cap Emploi et une vingtaine d'employeurs publics. Cette rencontre organisée de façon simultanée en Guyane était animée par Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap Antilles-Guyane du FIPHFP.

L'apprentissage : un levier d'insertion de plus en plus mobilisé

Les employeurs publics guadeloupéens ont de plus en plus recours à l'apprentissage pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce dispositif, soutenu activement par le FIPHFP, permet d'offrir aux jeunes en situation de handicap une première expérience professionnelle qualifiante tout en répondant aux besoins de recrutement des structures publiques.

Cette dynamique territoriale témoigne d'un changement progressif des pratiques RH et d'une volonté d'anticiper les besoins en compétences, tout en contribuant à la construction de parcours professionnels durables et inclusifs sur le territoire.

Une plateforme de prêt de matériels adaptés au service du territoire

La plateforme de prêt de matériels adaptés a continué de répondre aux besoins spécifiques du territoire guadeloupéen. Ce dispositif innovant, commun au secteur public et au secteur privé, permet aux employeurs de mettre à disposition des agents en situation de handicap du matériel ergonomique et des aides techniques de manière temporaire ou permanente.

Cette mutualisation des ressources facilite l'accès rapide à des équipements adaptés (fauteuils ergonomiques, logiciels spécialisés, dispositifs d'accessibilité numérique, matériel de compensation...) sans délai d'acquisition, favorisant ainsi une prise en charge réactive des besoins de compensation.

La plateforme constitue un levier essentiel pour sécuriser les parcours professionnels et améliorer les conditions de travail des agents, tout en optimisant les ressources disponibles sur le territoire. Elle illustre la capacité des acteurs locaux à mutualiser leurs moyens pour une politique handicap plus efficace et accessible.



*Visionnez la vidéo
de la Plateforme d'essai
et de prêt de matériel*

Chiffres clés 2025 en Guadeloupe

[Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024] - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



4,18 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (vs 3,61 % pour 2024)



2,71 %

dans la fonction publique d'État

(vs 2,51 % pour 2024)



4,57 %

dans la fonction publique hospitalière

(vs 4,33 % pour 2024)



4,17 %

dans la fonction publique territoriale

(vs 3,46 % pour 2024)



972

bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(vs 829 en 2024)



44

dans la fonction publique d'État

(vs 45 pour 2024)



294

dans la fonction publique hospitalière

(vs 255 pour 2024)



634

dans la fonction publique territoriale

(vs 529 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par statut

Non titulaires	4,73 %
Catégorie A	11,83 %
Catégorie B	15,53 %
Catégorie C	59,16 %
Ouvriers d'État	0,82 %
Emplois particuliers	7,92 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,10 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	9,05 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,10 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	1,13 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,10 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	4,22 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	1,85 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,41 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,82 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	74,28 %
Travailleurs sur emplois particuliers	7,92 %

Les BOE par genre

Femmes	70 %
Hommes	30 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	1,23 %
26 à 40 ans	9,16 %
41 à 55 ans	34,36 %
56 ans et plus	55,25 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Guadeloupe	1 625	6 435	15 186	23 246
Total	1 625	6 435	15 186	23 246

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Guadeloupe	44	294	634	972
Total	44	294	634	972

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Guadeloupe	2,71 %	4,57 %	4,17 %	4,18 %
Total	2,71 %	4,57 %	4,17 %	4,18 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

321 recrutements réalisés (vs 236 pour 2024)

25



dans la fonction
publique d'État

87



dans la fonction
publique hospitalière

209



dans la fonction
publique territoriale

53 maintiens dans l'emploi (vs 69 pour 2024)

1



dans la fonction
publique d'État

34



dans la fonction
publique hospitalière

18



dans la fonction
publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



2 547 583 €

contributions émises (vs 2 913 471 € en 2024)

267 912 €



dans la fonction
publique d'État

498 762 €



dans la fonction
publique hospitalière

1 780 909 €



dans la fonction
publique territoriale



189 641 €

d'interventions directes financées (vs 19 277 € pour 2024)

0 €



dans la fonction
publique d'État

54 984 €



dans la fonction
publique hospitalière

134 657 €



dans la fonction
publique territoriale

11 217 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 16 555 € pour 2024)

FPE.....0 €

FPH.....0 €

FPT.....11 217 €

Dont **8 616 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 0 € pour 2024)

FPE.....0 €

FPH.....0 €

FPT.....8 616 €

178 424 €

au travers des conventions employeurs
(vs 2 722 € pour 2024)

FPE.....0 €

FPH.....54 984 €

FPT.....123 440 €



2 primo conventions FPT validées en 2025
en Comité local pour un total de

355 800 €

Comité local Guadeloupe



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Nadine FRANCOIS
Danielle COPOL

Suppléants

Jérôme NICOT
Voahangy JIMENEZ



Fonction publique hospitalière

Titulaires

André ATALLAH
Virginie GOMEZ

Suppléants

Patrick PORTECOP
Youri BANGOU



Fonction publique territoriale

Titulaires

Evelyne VACHER CHERAL
Martine POTOR DIDIER
Jean-Marie PILLI

Suppléants

Sabrina FELER
Fred GOUBIN

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Gaëlle LORRAIN
Christian AGAPE
David FLORO
David VIELLARD
Patrick VERSIN

Suppléants

Cécile PINARD
Manuella MOUTOU
Joseph LISBERTE
Murielle MONTOUT
Philibert GUIMS
Jean-Jacques HOUBLON

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Illarique SILEBER
Fabrice NORTIA
Frantz BHIKI
Danila PACHAN

Suppléants

Sully RICARD
Myriam ELSO
Joseph BLOMBO

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Jean-Claude THIBAULT
Nathalie AMBROISE
Maryse ALBERI SSOSSE

Séances du comité local

► Vendredi 27 juin

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

